



Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00037
Siège social : 8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 07 mai 2025**

Les associés d'AIGP Group se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social au 8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée à l'entrée en séance.

M. Ronan GOUPIL préside la séance en sa qualité de Président de la société.

M. Eric RICHARD est nommé scrutateur et M. Thomas BARRILLON assure les fonctions de secrétaire.

Le commissaire aux comptes, cabinet AGILI(3F), régulièrement convoqué, n'est pas présent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentent 4.000 actions et 4.000 droits de vote, soit plus de la moitié des actions ayant droit de vote, de sorte que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Ronan GOUPIL dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée tous les documents nécessaires à sa tenue régulière, notamment :

- Les statuts de la société
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2024
- Le texte des projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- La liste des actionnaires
- La feuille de présence.

Puis le Président déclare :

- Que les documents et renseignements suivants ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours avant cette Assemblée :
 - Projet des résolutions présentées par le Président
 - L'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe
 - Le tableau des résultats financiers
 - Le rapport de gestion
 - Le rapport du commissaire aux comptes

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration dont elle reconnaît la sincérité.

Re B
ER



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Approbation des comptes sociaux clos le 31 décembre 2024
- 2 Affectation des résultats
- 3 Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées

Le Président donne alors lecture du rapport de gestion exposant la situation de la société au cours de l'exercice écoulé et donne connaissance du tableau des résultats de la société.

Puis le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la société.

Au terme de ce point, le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président exposant la situation de la société au cours de l'exercice écoulé et du rapport du commissaire aux comptes, approuve dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties les comptes et le bilan de l'exercice considéré tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ce rapport, lesdits comptes se soldant au 31/12/2024 par un bénéfice net de 292.608,64€.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président d'AIGP Group pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale,

sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de 292.608,64€ de l'exercice clos le 31/12/2024 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves » : 192.608,64€, après cette affectation, le poste « Autres réserves » s'élève à 309.107,23€
- dividende total revenant aux actionnaires : 100.000,00€

Et décide de distribuer un dividende de 25€, par action soit pour un montant global de 100.000€

Il sera mis en paiement ce jour, après déduction du prélèvement fiscal unique (PFU) de 30% composé des prélèvements sociaux de 17,2 % et, de l'impôt sur le revenu de 12,8% sauf dispense

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

- Selon décision de l'Assemblée Générale du 28/05/2024 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.
- Selon décision de l'Assemblée Générale du 27/06/2023 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.
- Selon décision de l'Assemblée Générale du 30/09/2022 : Distribution exceptionnelle de dividendes par prélèvement sur les réserves, au global une distribution de 100.000€ soit un dividende de 25 € par action distribué aux actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne pouvoir à toute personne porteuse d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités de publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

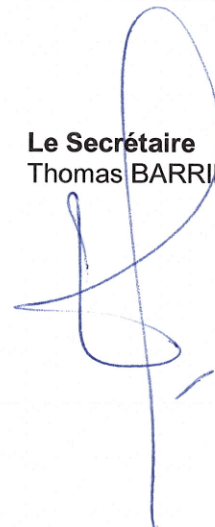
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès Verbal, signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président
Ronan GOUPIL

Le Scrutateur
Eric RICHARD

Le Secrétaire
Thomas BARRILLON



Agili(3f)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon-Riom

69 boulevard des Canuts
69004 LYON

S.A.S. au capital de 324 300 €
SIREN 840 062 442 RCS LYON

AIGP GROUP

S.A.S. au capital de 40 000 €
8, chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
817 473 242 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

AIGP GROUP

S.A.S. au capital de 40 000 €
8, chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
817 473 242 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société AIGP GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIGP GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Société AIGP GROUP

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières » de votre annexe expose les modalités d'estimation et de dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Société AIGP GROUP

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative,

Société AIGP GROUP

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 15 avril 2025,

le Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

831403DF4B854F1...

Agili(3f), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD



BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2024 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau & informatique	1 865,70	870,70	995,00	331,84
Matériel de transport	28 981,76	28 981,76	0,00	0,00
	30 847,46	29 852,46	995,00	331,84
Immobilisations financières				
Titres de participations	25 990,00	0,00	25 990,00	30 990,00
Dépôts et cautionnements versés	120,00		120,00	120,00
	26 110,00	0,00	26 110,00	31 110,00
IMMOBILISATIONS Total I	56 957,46	29 852,46	27 105,00	31 441,84
Clients et comptes rattachés	63 935,56		63 935,56	87 918,00
Comptes TVA débiteurs	1 877,52		1 877,52	2 605,89
Créances diverses	84 122,40		84 122,40	85 808,10
CREANCES Total II	149 935,48	0,00	149 935,48	176 331,99
Valeurs mobilières de placement	340 000,00		340 000,00	125 000,00
Disponibilités	39 045,18		39 045,18	55 165,75
Charges constatées d'avance	0,00		0,00	0,00
Total III	379 045,18	0,00	379 045,18	180 165,75
TOTAL ACTIF (I + II + III)	585 938,12	29 852,46	556 085,66	387 939,58



BILAN - PASSIF

		31/12/2024	31/12/2023
Capital		40 000,00	40 000,00
Réserve légale		4 000,00	4 000,00
Autres réserves		116 498,59	111 829,80
Résultat de l'exercice		292 608,64	104 668,79
Capitaux propres	Total I	453 107,23	260 498,59
Provisions pour risques et charges		5 797,00	4 414,00
Provisions	Total II	5 797,00	4 414,00
Dettes financières		0,00	0,00
Dettes diverses		0,00	0,00
Dettes fournisseurs		11 594,02	11 100,00
Dettes sociales et fiscales		78 327,07	88 236,77
Dettes sur immobilisations		0,00	0,00
Autres dettes		7 260,34	23 690,22
Dettes	Total III	97 181,43	123 026,99
Produits constatés d'avance		0,00	0,00
	Total IV	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		556 085,66	387 939,58



COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2024	Ex.2023
Prestations Services	296 087,20	278 571,00
Prestations Services Export		0,00
Produits annexes	10 658,51	8 607,17
Chiffres d'affaires	306 745,71	287 178,17
Reprise provision et transfert de charges	0,40	4 408,81
autres produits	16,81	2,86
autres produits d'exploitation	17,21	4 411,67
Produits d'exploitation	306 762,92	291 589,84
Achat marchandises et variation stock		
Autres achats et charges externes	18 045,71	57 239,86
Impôts et taxes	6 870,05	4 210,12
Charges du personnel	197 645,41	187 375,19
Dotation aux amortissements	331,84	3 312,10
Dotation aux provisions	1 383,00	1 430,00
Autres charges	1 876,47	-7,22
Charges d'exploitation	226 152,48	253 560,05
Résultat d'exploitation	80 610,44	38 029,79
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	26,28%	13,24%
Produits financiers	247 974,45	98 663,25
Charges financières	0,00	18 663,25
Résultat financier	247 974,45	80 000,00
Résultat courant avant impôts	328 584,89	118 029,79
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	18 663,25	0,00
Impôts sur les bénéfices	17 313,00	13 361,00
Résultat net	292 608,64	104 668,79
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	95,39%	36,45%



ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

Sur l'exercice, AIGP Group a intégré dans ses comptes l'ensemble des éléments de l'actif et du passif de sa filiale, AIGP Solutions, qui lui ont été transférés dans le cadre d'une Transmission Universelle du Patrimoine suite à la décision de dissolution sans liquidation d'AIGP Solutions.

Pour la filiale Suisse, AIGP Ingénierie SARL, les formalités de liquidation se sont poursuivies sur l'exercice. Reste à ce jour à recevoir l'acte de radiation définitive du RCS de Genève.

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	4 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 000	10

Effectif Moyen

(Article D 123-200 du Code de commerce)

	Personnel salarié Ex.2023	Personnel salarié Ex.2024
- Cadres	1,00	1,00
- Employés	0,25	1,00
Total	1,25	2,00



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.



ANNEXE - IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>						
- Concessions et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Matériel de transport	28 981,76					28 981,76
- Matériel de bureau & informatique	1 898,11		995,00		1 027,41	1 865,70
	30 879,87	0,00	995,00	0,00	1 027,41	30 847,46
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participations	49 653,25				23 663,25	25 990,00
- Dépôt de garantie	120,00					120,00
	49 773,25	0,00	0,00	0,00	23 663,25	26 110,00
TOTAL	80 653,12	0,00	995,00	0,00	24 690,66	56 957,46


ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles	30 548,03	331,84	1 027,41	29 852,46
TOTAL	30 548,03	331,84	1 027,41	29 852,46

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations Incorporelles			
Immobilisations Corporelles	331,84		
TOTAL	331,84	0,00	0,00



ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
- Titres de participations	18 663,25	0,00	18 663,25	0,00
Prov. Pour dépréciation des immobilisations	18 663,25	0,00	18 663,25	0,00
- Autres Provisions pour risques et charges	0,00	0,00		0,00
Prov.pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions pour pensions et obligations similaires	4 414,00	1 383,00	0,00	5 797,00
Prov.pour risques et charges	4 414,00	1 383,00	0,00	5 797,00
TOTAL	23 077,25	1 383,00	18 663,25	5 797,00


ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	0,00
Dettes fournisseurs	4 650,00
Dettes fiscales et sociales	37 126,56
Charges à payer	7 260,34
TOTAL	49 036,90

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	60 000,00
Divers produits à recevoir	122,40
TOTAL	60 122,40


ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	120,00	0,00	120,00
	120,00	0,00	120,00
De l'actif circulant	0,00	0,00	
- Créances Clients	63 935,56	63 935,56	0,00
- Comptes TVA débiteurs	1 877,52	1 877,52	0,00
- Autres débiteurs	84 122,40	84 122,40	0,00
	149 935,48	149 935,48	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
TOTAL	150 055,48	149 935,48	120,00

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
auprès des établissements de crédit:				
- à 2 ans maximum de l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	11 594,02	11 594,02	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	78 327,07	78 327,07	0,00	0,00
Groupe et associés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	7 260,34	7 260,34	0,00	0,00
TOTAL	97 181,43	97 181,43	0,00	0,00


ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation	0,00	0,00
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits exceptionnels		
	0,00	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions	84 000,00
Autres engagements donnés:	13 742,73
- LLD	11 905,66
- Bail commercial	1 837,07
	97 742,73



ANNEXE - Liste des Filiales et Participations

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du Capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	CAHT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (+50% de détention)									
- SAS AIGP INGENIERIE	20 000	707 207	100%	20 000	20 000	0	2 220 624	209 702	0
- SCI FONCIERE AIGP	1 000	-24 368	99%	990	990	84 000	43 304	1 698	0
Participations (entre 10% et 50% de détention)									
- SAS ARCHImade Architectes	20 000	138 696	25%	5 000	5 000	0	350 070	-50 158	0



SAS au capital de 40.000 €

8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00037

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07 mai 2025**

Messieurs,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous demander notamment d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les convocations habituelles vous ont été adressées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

1 PRESENTATION DES COMPTES :

Le chiffre d'affaires hors taxes ressort à 296.087€ avec un total des produits d'exploitation de 306.763€. Le résultat d'exploitation s'élève à + 80.610€.

Le résultat financier est de + 247.974€ provenant essentiellement du boni de liquidation liée à la TUP d'AIGP Solutions enregistré pour 223.050€, de la reprise de provision de 18.663€ pour dépréciation des titres de la filiale Suisse AIGP Ingénierie et des produits financiers des DAT pour 6.261€.

Le résultat exceptionnel est de -18.663€ correspondant à la valeur nette comptable des titres d'AIGP Ingénierie suisse sortis sur l'exercice consécutivement à la liquidation de cette structure.

Au final le résultat net s'établit à + 292.609€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

A savoir que pour la détermination du résultat fiscal, le montant total des réintégrations s'élève 7.043€ (comprenant certains frais généraux loyers et amortissements excédentaires des véhicules pour 2.923€ et TVS 2.737).

Il est à remarquer que l'effectif moyen de l'exercice s'élève à 2 salariés, et que la masse salariale, charges comprises, s'élève à 197.645€.

2 SITUATION DE LA SOCIETE :

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité opérationnelle du groupe a été contrastée.

Pour notre filiale AIGP ingénierie, le niveau d'activité a été aussi soutenu qu'en 2023.

Pour notre filiale d'architecture ARCHImade, l'exercice 2024 a été marqué par une forte baisse de l'activité notamment sur le second semestre. Le CA en baisse de plus de 35% par rapport à l'exercice précédent, ce faible niveau d'activité a induit une perte de 50k€ sur l'exercice.



ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

R.A.S

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

R.A.S

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour AIGP Group et ses filiales, le début d'exercice 2025 est marqué par un niveau d'activité satisfaisant.

3 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE :

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 292.608,64€ de l'exercice clos le 31/12/2024 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves »: 192.608,64€
- dividende total revenant aux actionnaires : 100.000,00€

Après cette affectation, le poste « Autres réserves » s'élève à 309.107,23€.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 25 € par action.

Il sera mis en paiement ce jour, après déduction du prélèvement fiscal unique (PFU) de 30% composé des prélèvements sociaux de 17,2 % et, de l'impôt sur le revenu de 12,8% sauf dispense

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2023 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.
- Exercice 2022 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.
- Exercice 2021 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global

4 FILIALES ET SOCIETES CONTRÔLEES EN FRANCE ET A L'ETRANGER :

Les filiales de l'activité « Ingénierie » France (y compris AIGP Solutions pour son activité sur le 1^{er} trimestre avant l'opération de TUP) ont enregistré un CA global en 2024 de 2.295k€ (vs 2.926k€ en 2023) pour un résultat net global de 219k€ (vs 275k€ en 2023).

Pour la filiale Suisse AIGP Ingénierie, la procédure de liquidation de cette structure enclenchée en 2023 se finalise. Reste à ce jour à recevoir l'acte de radiation définitive du RCS de Genève.

La filiale ARCHImade Architectes enregistre un CA de 350k€ (vs 539k€ en 2023) pour résultat net de -50k€ (vs + 45k€ en 2023).

5 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS :

**Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients
mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce**

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture du 31/12/2024 dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)**

	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date du 31/12/2024 dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date du 31/12/2024 dont le terme est échu					
Tranche de retard de paiement	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j. et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j. et plus)
Nombre de factures concernées	4					0	1					0
Montant total en € des factures concernées (TTC)	6.944,02					0,00	3.935,56					0,00
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	16,64%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,99%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

6 DIVERS :

OPERATIONS D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Néant.

POINT DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Avenant Convention de prestation de services et d'assistance à notre filiale ARCHIMADE Architectes pour une rémunération annuelle révisée et s'élevant à 13.500€ht.

Avenant Convention de prestation de services et d'assistance à notre filiale FONCIERE AIGP pour une rémunération annuelle révisée et s'élevant à 4.000€ht

Rappel : Pour l'exécution de son mandat social, M. Ronan GOUPIL perçoit une rémunération annuelle brute de 10.200 (dix mille deux cents) € depuis le 01/01/2023.

POINT ET EXAMEN DES MANDATS

Aucun mandat n'arrive à échéance au terme de cette assemblée générale.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous seront présentées.

Rapport établi le 20 mars 2025

Le Président
Ronan GOUPIL





Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00037
Siège social : 8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 07 mai 2025**

Les associés d'AIGP Group se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social au 8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée à l'entrée en séance.

M. Ronan GOUPIL préside la séance en sa qualité de Président de la société.

M. Eric RICHARD est nommé scrutateur et M. Thomas BARRILLON assure les fonctions de secrétaire.

Le commissaire aux comptes, cabinet AGILI(3F), régulièrement convoqué, n'est pas présent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentent 4.000 actions et 4.000 droits de vote, soit plus de la moitié des actions ayant droit de vote, de sorte que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2024

Le Président donne alors lecture du rapport de gestion exposant la situation de la société au cours de l'exercice écoulé et donne connaissance du tableau des résultats de la société.

Puis le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la société.

Au terme de ce point, le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Deuxième résolution

sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de 292.608,64€ de l'exercice clos le 31/12/2024 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves » : 192.608,64€, après cette affectation, le poste « Autres réserves » s'élève à 309.107,23€
- dividende total revenant aux actionnaires : 100.000,00€

Et décide de distribuer un dividende de 25€, par action soit pour un montant global de 100.000€

Il sera mis en paiement ce jour, après déduction du prélèvement fiscal unique (PFU) de 30% composé des prélèvements sociaux de 17,2 % et, de l'impôt sur le revenu de 12,8% sauf dispense



Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

- Selon décision de l'Assemblée Générale du 28/05/2024 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.
- Selon décision de l'Assemblée Générale du 27/06/2023 : un dividende de 25 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 100.000€ au global.
- Selon décision de l'Assemblée Générale du 30/09/2022 : Distribution exceptionnelle de dividendes par prélèvement sur les réserves, au global une distribution de 100.000€ soit un dividende de 25 € par action distribué aux actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès Verbal, signé par les membres du bureau après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président
Ronan GOUPIL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal stroke and a loop.



BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2024 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau & informatique	1 865,70	870,70	995,00	331,84
Matériel de transport	28 981,76	28 981,76	0,00	0,00
	30 847,46	29 852,46	995,00	331,84
Immobilisations financières				
Titres de participations	25 990,00	0,00	25 990,00	30 990,00
Dépôts et cautionnements versés	120,00		120,00	120,00
	26 110,00	0,00	26 110,00	31 110,00
IMMOBILISATIONS Total I	56 957,46	29 852,46	27 105,00	31 441,84
Clients et comptes rattachés	63 935,56		63 935,56	87 918,00
Comptes TVA débiteurs	1 877,52		1 877,52	2 605,89
Créances diverses	84 122,40		84 122,40	85 808,10
CREANCES Total II	149 935,48	0,00	149 935,48	176 331,99
Valeurs mobilières de placement	340 000,00		340 000,00	125 000,00
Disponibilités	39 045,18		39 045,18	55 165,75
Charges constatées d'avance	0,00		0,00	0,00
Total III	379 045,18	0,00	379 045,18	180 165,75
TOTAL ACTIF (I + II + III)	585 938,12	29 852,46	556 085,66	387 939,58



BILAN - PASSIF

		31/12/2024	31/12/2023
Capital		40 000,00	40 000,00
Réserve légale		4 000,00	4 000,00
Autres réserves		116 498,59	111 829,80
Résultat de l'exercice		292 608,64	104 668,79
Capitaux propres	Total I	453 107,23	260 498,59
Provisions pour risques et charges		5 797,00	4 414,00
Provisions	Total II	5 797,00	4 414,00
Dettes financières		0,00	0,00
Dettes diverses		0,00	0,00
Dettes fournisseurs		11 594,02	11 100,00
Dettes sociales et fiscales		78 327,07	88 236,77
Dettes sur immobilisations		0,00	0,00
Autres dettes		7 260,34	23 690,22
Dettes	Total III	97 181,43	123 026,99
Produits constatés d'avance		0,00	0,00
	Total IV	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		556 085,66	387 939,58



COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2024	Ex.2023
Prestations Services	296 087,20	278 571,00
Prestations Services Export		0,00
Produits annexes	10 658,51	8 607,17
Chiffres d'affaires	306 745,71	287 178,17
Reprise provision et transfert de charges	0,40	4 408,81
autres produits	16,81	2,86
autres produits d'exploitation	17,21	4 411,67
Produits d'exploitation	306 762,92	291 589,84
Achat marchandises et variation stock		
Autres achats et charges externes	18 045,71	57 239,86
Impôts et taxes	6 870,05	4 210,12
Charges du personnel	197 645,41	187 375,19
Dotation aux amortissements	331,84	3 312,10
Dotation aux provisions	1 383,00	1 430,00
Autres charges	1 876,47	-7,22
Charges d'exploitation	226 152,48	253 560,05
Résultat d'exploitation	80 610,44	38 029,79
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	26,28%	13,24%
Produits financiers	247 974,45	98 663,25
Charges financières	0,00	18 663,25
Résultat financier	247 974,45	80 000,00
Résultat courant avant impôts	328 584,89	118 029,79
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	18 663,25	0,00
Impôts sur les bénéfices	17 313,00	13 361,00
Résultat net	292 608,64	104 668,79
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	95,39%	36,45%



ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

Sur l'exercice, AIGP Group a intégré dans ses comptes l'ensemble des éléments de l'actif et du passif de sa filiale, AIGP Solutions, qui lui ont été transférés dans le cadre d'une Transmission Universelle du Patrimoine suite à la décision de dissolution sans liquidation d'AIGP Solutions.

Pour la filiale Suisse, AIGP Ingénierie SARL, les formalités de liquidation se sont poursuivies sur l'exercice. Reste à ce jour à recevoir l'acte de radiation définitive du RCS de Genève.

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	4 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 000	10

Effectif Moyen

(Article D 123-200 du Code de commerce)

	Personnel salarié Ex.2023	Personnel salarié Ex.2024
- Cadres	1,00	1,00
- Employés	0,25	1,00
Total	1,25	2,00



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.



ANNEXE - IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>						
- Concessions et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Matériel de transport	28 981,76					28 981,76
- Matériel de bureau & informatique	1 898,11		995,00		1 027,41	1 865,70
	30 879,87	0,00	995,00	0,00	1 027,41	30 847,46
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participations	49 653,25				23 663,25	25 990,00
- Dépôt de garantie	120,00					120,00
	49 773,25	0,00	0,00	0,00	23 663,25	26 110,00
TOTAL	80 653,12	0,00	995,00	0,00	24 690,66	56 957,46


ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles	30 548,03	331,84	1 027,41	29 852,46
TOTAL	30 548,03	331,84	1 027,41	29 852,46

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations Incorporelles			
Immobilisations Corporelles	331,84		
TOTAL	331,84	0,00	0,00



ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
- Titres de participations	18 663,25	0,00	18 663,25	0,00
Prov. Pour dépréciation des immobilisations	18 663,25	0,00	18 663,25	0,00
- Autres Provisions pour risques et charges	0,00	0,00		0,00
Prov.pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions pour pensions et obligations similaires	4 414,00	1 383,00	0,00	5 797,00
Prov.pour risques et charges	4 414,00	1 383,00	0,00	5 797,00
TOTAL	23 077,25	1 383,00	18 663,25	5 797,00


ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	0,00
Dettes fournisseurs	4 650,00
Dettes fiscales et sociales	37 126,56
Charges à payer	7 260,34
TOTAL	49 036,90

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	60 000,00
Divers produits à recevoir	122,40
TOTAL	60 122,40


ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	120,00	0,00	120,00
	120,00	0,00	120,00
De l'actif circulant	0,00	0,00	
- Créances Clients	63 935,56	63 935,56	0,00
- Comptes TVA débiteurs	1 877,52	1 877,52	0,00
- Autres débiteurs	84 122,40	84 122,40	0,00
	149 935,48	149 935,48	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
TOTAL	150 055,48	149 935,48	120,00

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
auprès des établissements de crédit:				
- à 2 ans maximum de l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	11 594,02	11 594,02	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	78 327,07	78 327,07	0,00	0,00
Groupe et associés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	7 260,34	7 260,34	0,00	0,00
TOTAL	97 181,43	97 181,43	0,00	0,00


ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation	0,00	0,00
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits exceptionnels		
	0,00	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions	84 000,00
Autres engagements donnés:	13 742,73
- LLD	11 905,66
- Bail commercial	1 837,07
	97 742,73



ANNEXE - Liste des Filiales et Participations

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du Capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	CAHT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (+50% de détention)									
- SAS AIGP INGENIERIE	20 000	707 207	100%	20 000	20 000	0	2 220 624	209 702	0
- SCI FONCIERE AIGP	1 000	-24 368	99%	990	990	84 000	43 304	1 698	0
Participations (entre 10% et 50% de détention)									
- SAS ARCHImade Architectes	20 000	138 696	25%	5 000	5 000	0	350 070	-50 158	0